



Les outils MDM (*Mobile Device Management*) : l'épine dorsale de la sécurité des équipements mobiles

David Hozé, Associé chez Wise Partners (*)

Selon vous quels sont les usages et risques liés aux équipements mobiles en entreprise ?

En termes d'usages, il convient tout d'abord de distinguer deux familles principales: les flottes d'entreprises et les équipements issus du fameux « BYOD » (*Bring Your Own Device*), ces appareils personnels (Smartphone, MacBook, iPad, tablette ou PC portable) apportés par les salariés et connectés sur les réseaux de l'entreprise. Bien plus qu'une tendance, le BYOD devrait tendre à se développer et se généraliser dans les prochaines années, car les avantages qu'il présente sont nombreux, tant pour l'entreprise que pour le salarié. Quant aux risques induits par ces nouveaux types d'équipements et par les usages qui en sont fait, ce sont dans la plupart des cas des risques déjà connus liés à la mobilité en entreprise (perte et vols d'informations, intrusion, propagation virale, etc.) mais également d'autres types de risques tels que les risques sociaux et juridiques, induits par les frontières encore floues entre usage privé et professionnel.

Comment les outils de MDM permettent-ils de contrôler la sécurité des nouveaux équipements mobiles ?

Les outils MDM offrent aujourd'hui une large palette de fonctions de sécurité permettant aux entreprises de mettre en place des solutions fiables et sécurisées sur les nouveaux équipements de l'entreprise ou ceux du BYOD. Ces outils permettent notamment de mettre en œuvre des fonctions de gestion des politiques internes des terminaux, pouvant être mises en place par catégorie de populations, par type d'équipement ou par usages du mobile. Il est possible par exemple de contrôler les applications installées (empêcher celles réputées dangereuses ou intrusives), d'effacer à distance les données du mobile, ou encore d'imposer des mots de passe complexes pour l'accès au terminal. En cas de contournement de ces politiques par l'utilisateur, l'accès au système d'information de l'entreprise peut tout simplement être interdit.

Mais le pilotage de la sécurité par les plates-formes MDM et la systématisation des fonctions sécurité sur les équipements, se heurtent encore souvent à la grande diversité des technologies mobiles existantes, à l'hétérogénéité des hardwares et des versions des clients embarqués. Dans certains cas, tout ou partie des fonctions de sécurité ne seront pas applicables, rendant la tâche de sécurisation des flottes mobiles complexe et couteuse en temps pour la filière sécurité des systèmes d'information. Les gains pour la DSI liés à la montée en puissance du BYOD (gain financier, simplification de gestion, etc.) doivent s'accompagner d'un investissement dans la démarche de sécurisation des flottes par le MDM.

Notons enfin que l'outil MDM qui doit permettre l'effacement à distance des données du mobile en cas de perte ou de vol se heurte à des limites que la filière sécurité doit anticiper. Par exemple, si l'utilisateur a désactivé la synchronisation des données (s'il est dans un avion ou à l'étranger) ou si le téléphone se trouve dans une zone non-couverte par le réseau de données, alors les fonctions d'effacement à distance ne sont plus accessibles.

Quelle démarche préconisez-vous pour sécuriser les flottes mobiles ?

L'outil MDM est « l'épine dorsale » de la démarche sécurité des nouveaux équipements mobiles. L'équation complexe à résoudre entre risques à couvrir, fonctions de sécurité offertes par le MDM et leur champ d'applicabilité, doit décourager toute tentative de choix trop hâtif d'une solution technologique.

La démarche de sécurisation par le MDM devra prendre en compte l'étude des fonctions offertes par les différents outils, leur applicabilité dans le contexte de l'entreprise, et la capacité de mise en œuvre de ces fonctions pour les usages considérés. Il n'y a en effet aucun intérêt à acheter une voiture de course s'il n'est pas techniquement ou juridiquement possible de passer la troisième vitesse. Cette approche « tactique » aidera l'entreprise à faire le choix d'outils MDM adaptés et lui permettra d'aller naturellement le plus loin possible dans la démarche de sécurité des nouveaux équipements mobiles.

(*) <http://www.wise-partners.fr>